

# Guide spécial

ordures ménagères  
en sac 50 L max



## Bornes Enterrées

# Sommaire

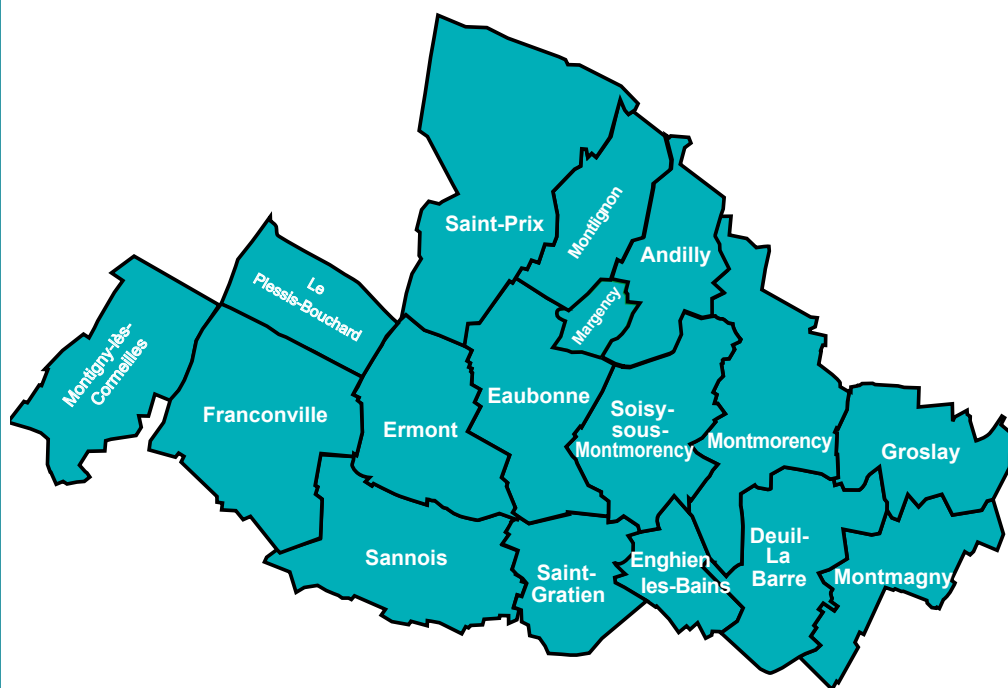
- Introduction p.3
- La borne jaune p.4
- La borne verte p.6
- La borne marron p.7
- Les bonnes pratiques p.8
- Questions d'habitants p.10

# Introduction

Le Syndicat Emeraude regroupe à ce jour dix-sept communes réparties entre les communautés d'agglomération Val Parisis et Plaine Vallée.

Ses principales missions sont la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés des habitants de son territoire.

Plus de 1 900 bornes enterrées équipent les résidences et permettent à leurs habitants de trier et jeter leurs déchets. Ce guide vous permettra de mieux comprendre leur utilisation.



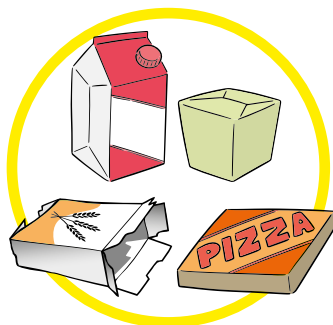
# La borne jaune



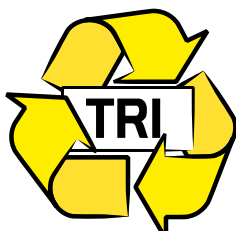
Déposez ici tous les papiers et les emballages ménagers en carton, en métal et en plastique, sans exception. Ils doivent être bien vidés (pas besoin de les laver), non enfermés dans un sac et non emboîtés les uns dans les autres.



Tous les emballages  
en plastique



Tous les emballages  
en carton



Tous les papiers



Tous les emballages  
en métal



Séparez tous les emballages !

## ⇒ Qu'est-ce qu'un emballage ?

Un emballage sert à contenir, protéger et conserver des produits pendant une durée déterminée. Par exemple : pots de yaourt, bouteilles, canettes...

## ⇒ Où doit-on jeter les autres objets en plastique ?

Les plastiques qui ne sont pas des emballages (jouet en plastique, bassine, pot de fleurs...) sont **à jeter dans votre sac poubelle qui ira dans la borne marron.**

## ⇒ Dans quelle poubelle se jette le polystyrène ?

Le polystyrène se jette avec les autres emballages **dans la borne jaune.**

## ⇒ Faut-il laver les emballages avant de les jeter ?

Non, il suffit de bien les vider avant de les jeter. En effet, les résidus alimentaires sont enlevés durant le processus de recyclage.

## ⇒ Pourquoi faut-il séparer les emballages ?

Pour être recyclés, les emballages doivent absolument être séparés les uns des autres. Sinon les machines équipant les centres de tri ne pourront pas les séparer ni reconnaître les différentes matières des emballages, notamment lorsque les déchets sont dans un sac fermé.

# La borne verte



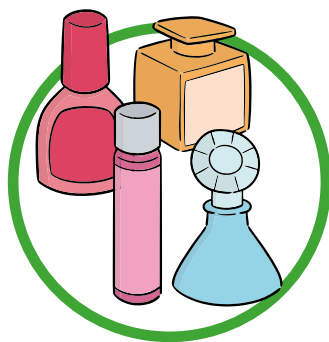
Déposez ici tous les emballages en verre. Il n'est pas obligatoire de les nettoyer. Il suffit de bien les vider pour qu'ils soient recyclés.



Tous les pots et  
bocaux en verre



Toutes les bouteilles  
en verre



Tous les flacons en verre  
flacons de parfums



Vides et en vrac !

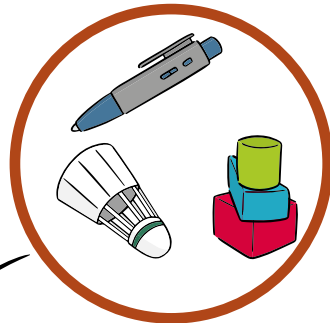
# La borne marron



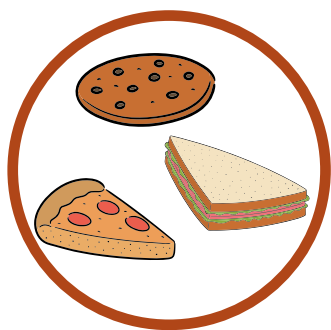
Afin de ne pas boucher la borne ni abîmer le tambour, déposez ici votre sac poubelle bien fermé de **50 litres maximum**.



Articles non recyclables  
Vaisselle cassée,  
verres à boire...



Petits objets en  
plastique  
(sauf emballages)



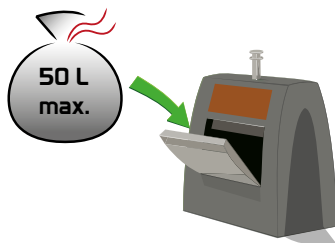
Restes de repas...



Articles d'hygiène



Sac fermé de 50 litres max !



## 1 Sacs fermés de 50 litres maximum

Afin de ne pas boucher la borne des ordures ménagères ni abîmer le tambour, il est impératif d'utiliser des sacs poubelle bien fermés d'un volume **maximum de 50 litres**. Pour des raisons d'hygiène, il ne faut pas jeter vos ordures en vrac.



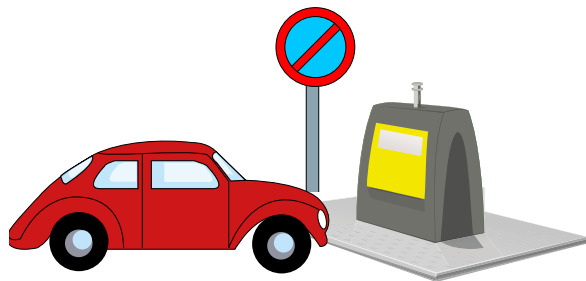
## 2 Pas de dépôts autour des bornes

Pour des raisons de propreté et de sécurité, aucun déchet ne doit être déposé à proximité des bornes. Ces dépôts empêchent la levée des bornes, et par conséquent la borne ne pourra pas être collectée.

Le dépôt sauvage autour des bornes est sanctionné par la loi, d'une **amende de 135 €**.



# 3

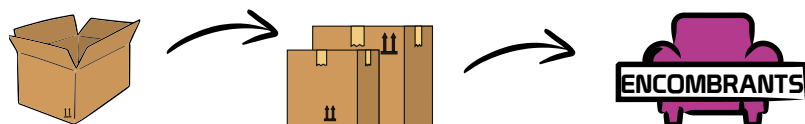


## Attention au stationnement gênant

Les stationnements gênants à proximité des bornes empêchent le camion de se positionner correctement ou d'accéder à la rue. Pour des raisons de sécurité, les prestataires ne peuvent pas faire passer une borne au-dessus d'une voiture.

Le stationnement gênant peut être sanctionné par la **mise en fourrière immédiate du véhicule et une amende pouvant aller jusqu'à 750 €**.

# 4



## Grands cartons d'emballage

Afin de ne pas boucher la borne, **vos cartons doivent être vidés, pliés et déchirés.**

Si vos cartons sont trop grands ou trop nombreux, **déposez-les le jour de passage des encombrants** ou à la déchèterie du Plessis-Bouchard.

# Questions d'habitants

## ⇒ Que faire si la borne est pleine ou défectueuse ?

Si la borne est pleine, vous pouvez vous orienter vers une autre borne de la même couleur à proximité.

En cas de problème, parlez-en à votre gardien d'immeuble ou à votre syndic de copropriété. Ils doivent être vos premiers interlocuteurs concernant la gestion et l'entretien des bornes.

Pour faciliter toute intervention, pensez à noter ou prendre en photo le numéro de la borne. Vous le trouverez sur le devant ou au dos de la borne.



## ⇒ Pourquoi trier nos déchets ?

Trier ses déchets permet de les valoriser et de prolonger l'utilisation des matières. Ce principe est à la fois économique et écologique.

Grâce à vos gestes de tri, les emballages sont transportés au centre de tri où ils seront séparés par matières, compressés puis acheminés vers les usines de recyclage.

**Votre question ne figure pas dans le guide ?**

**N'hésitez pas à nous contacter.**

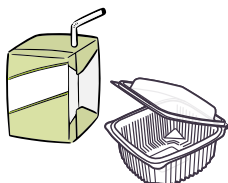
## ⇒ Trier c'est bien, réduire c'est mieux ! Mais pourquoi ?

Nos habitudes de consommation engendrent une quantité de déchets plus ou moins importante dont nous n'avons pas toujours conscience.

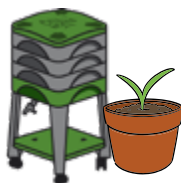
Outre l'impact environnemental de la production et de l'élimination des déchets, leur gestion représente des coûts de plus en plus importants.

### Quelques conseils pour réduire vos déchets ménagers au quotidien :

Je limite  
les emballages



Je fais  
du compost



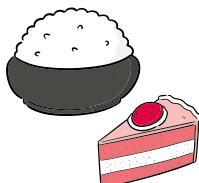
J'appose un «stop pub»  
sur ma boîte aux lettres



J'utilise un  
sac réutilisable



J'évite le gaspillage  
alimentaire



Je donne ou je vends  
avant de jeter



**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**



12 rue Marcel Dassault • 95130 Le Plessis-Bouchard • Tél. : 01 34 11 92 92  
[www.syndicat-emmaude.fr](http://www.syndicat-emmaude.fr)

Conception et réalisation 2021 : Syndicat Emmaude - Service communication  
Crédits photo : Syndicat Emmaude, Freepik @Ourlifelooklikeballoon, 123 Medias,  
Ville de Deuil-La barre  
Imprimé par Imagetex sur papier certifié PEFC.

Suivez-nous sur :

